

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



Mairie de Dun-Les-Places

Rue du 26 juin 1944
58230 DUN LES PLACES

Tél : 03 86 84 62 05

email : mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr

Compte rendu conseil municipal du 15 avril 2021

Présents : Mmes Biardoux, Dirson, Joyot, Louette, Mathieu
Mrs Amiel, Bussy, Charles, Gonthier, Schaller

Absent : Mr. Sourd a donné pouvoir à Mr. Charles

Secrétaire de séance : M.Mathieu

Début de séance : 19h30

Sur proposition du Maire, et après accord des membres du conseil municipal le point « Règlement de boisement » est ajouté à l'ordre du jour.

1. **Le compte rendu du conseil** du 11 mars 2021 est validé à l'unanimité.
2. **Comptes administratifs 2020 :** Après présentation par le Maire, les comptes administratifs 2020 sont validés à l'unanimité moins la voix du Maire, absent au moment du vote.
3. **Vote des budgets primitifs :** Présentés par chapitre et après échanges avec les élus, les comptes sont adoptés à l'unanimité.
4. **Impôts locaux :** Compte tenu de la situation sanitaire et économique il n'y aura pas d'augmentation des taux des taxes locales cette année 2021,
Vote : décision adoptée à l'unanimité.
5. **Compétence Organisation de la mobilité :** Au terme d'une présentation générale de la situation, le Conseil municipal décide d'attribuer la compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs.
Vote: décision adoptée à l'unanimité.

6. Règlement de boisement : Sur proposition du Conseil Départemental de la Nièvre, et afin de constituer la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, le Conseil Municipal a nommé au titre de représentants de la mairie :

M. Bussy titulaire et Mme. Louette suppléante.

Les 2 représentants propriétaires forestiers + leurs 2 suppléants ainsi que les 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis + 1 suppléant seront proposés après consultations auprès des personnes concernées.

Questions diverses :

***Projet Forêt de Breuil-Chenu** : Au terme d'un dossier conduit avec vigilance et persévérance, l'appel à projets est déposé sur la plate forme nationale de l'ONF depuis le 2 avril.

Au terme de cette période de consultation d'un mois, le groupe de travail composé de l'ONF, du Parc du Morvan, de la Communauté de Communes et de la municipalité de Dun les Places engagera la sélection pour désigner le projet retenu.

***CEREMA** : Sur décision de l'état, la commune a constitué un dossier permettant aux communes de moins de 2.000 habitants de bénéficier d'un appui d'ingénierie et d'expertise technique des ouvrages. Deux ponts ont été mentionnés : pont du Montal et le pont du vieux Dun.

***Village touristique** : Dans le cadre de la sélection « Village touristique », la commune a déposé un dossier de reconnaissance le 26 mars 2021.

***Spectacle** : Le groupe, « Association entre2actes » a proposé de donner un spectacle de musique durant l'été sur notre commune. Durée du spectacle 1h15 – Flûte, trompette, harpe.

Conditions : La totalité de la recette sera reversée aux 3 musiciens (entrées 12€).

La commune payera la SACEM (environ 80€).

Date proposée : Samedi 31 juillet.

***'Baraque logement d'urgence'** : Suite à la demande de la commune de classer ce bâtiment et au terme d'une présentation devant une commission le 17 décembre 2020, Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a, par arrêté du 4 mars 2021, inscrit ce bien au titre des monuments historiques.

Cette décision implique une modification du PLU.

Des travaux s'avèreront nécessaires par la Communauté de Communes, propriétaire, afin d'assurer la structure de cette maison qui devra conserver toute son âme actuelle.

***Fibre optique** : A l'appui du contrat passé par le Département de la Nièvre, les élus ont rencontré l'entreprise en charge du déploiement FTTH sur la commune. Le projet lancé dès février 2021 sera finalisé en 2022.

Tous ceux qui ont une installation téléphonique bénéficieront de la fibre optique gracieusement. Le déploiement se fera en utilisant les supports existants, aériens et souterrains.

***4G** : le renforcement/rehaussement du pylône (annoncé dans le bulletin 25) a commencé cette semaine. Le déploiement de la 4G sera effectif en début d'été 2021.

***Exposition :** A partir de Mai 2021 une exposition autour de l'église, à l'initiative de l'ARORM, mettra à l'honneur les « artistes sous contraintes » à travers de 10 bâches recto verso. Un des points forts de cette exposition se déroulera le 19 juin par la présence d'une photographe qui, au terme d'un tour du monde, tiendra une conférence au sujet des artistes sous contraintes, en particulier depuis le COVID.

***Sécurité Agence Postale :** Les travaux pour sécuriser l'accès à l'agence postale sont terminés.

***Cimetière :** L'analyse graphique est maintenant terminée dans la partie dite « Très Ancien Cimetière ».

Un devis sera demandé pour enlever les vieilles tombes et réfléchir à un nouvel agencement de circulation.

***Boulangerie :**

- Grâce à l'annonce sur 'SOS village' TF1 19 candidats ont postulé à la reprise du commerce.
- Le jugement relatif à la vente du matériel se tiendra le lundi 19 avril.
- La remise des clés de l'appartement attendant au commerce sera effective le 15 avril en présence de la Communauté de Communes, propriétaire des lieux.
- Une réflexion s'engage sur les éléments de choix du candidat définitif ainsi que sur les modalités de mise à disposition du matériel, si la mairie est retenue suite à sa proposition de rachat de gré à gré.

La séance est levée à 21h45